Informations de base

2016/2325(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Stratégie spatiale pour l'Europe **Subject** 3.50.03 Politique spatiale européenne	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ITRE Industrie, recherche et énergie	KREHL Constanze (S&D)	28/11/2016
	Rapporteur(e) fictif/fictive GROSSETÊTE Françoise (PPE) TOŠENOVSKÝ Evžen (ECR) VAN NIEUWENHUIZEN Cora (ALDE) KOHLÍČEK Jaromír (GUE/NGL) REIMON Michel (Verts/ALE) PAKSAS Rolandas (EFDD) SCHAFFHAUSER Jean-Luc (ENF)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	VAN ORDEN Geoffrey (ECR)	06/02/2017
IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	GEBHARDT Evelyne (S&D)	05/12/2016
TRAN Transports et tourisme	MEISSNER Gesine (ALDE)	01/02/2017
PECH Pêche	SERRÃO SANTOS Ricardo (S&D)	10/01/2017

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	3544	2017-05-30

Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**
	Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME	BIEŃKOWSKA Elżbieta

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
26/10/2016	Publication du document de base non-législatif	COM(2016)0705	Résumé
19/01/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
30/05/2017	Débat au Conseil		
21/06/2017	Vote en commission		
05/07/2017	Dépôt du rapport de la commission	A8-0250/2017	Résumé
11/09/2017	Débat en plénière		
12/09/2017	Décision du Parlement	T8-0323/2017	Résumé
12/09/2017	Résultat du vote au parlement		
12/09/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2016/2325(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/8/08785

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE602.728	04/04/2017	
Avis de la commission	PECH	PE599.804	27/04/2017	

Amendements déposés en commission		PE602.729	27/04/2017	
Avis de la commission	AFET	PE601.237	31/05/2017	
Avis de la commission	TRAN	PE601.249	02/06/2017	
Avis de la commission	IMCO	PE602.751	09/06/2017	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0250/2017	05/07/2017	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0323/2017	12/09/2017	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de la Commission (COM)	COM(2016)0705	26/10/2016	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2017)780	21/02/2018	

Parlements nationaux

Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	IT_CHAMBER	COM(2016)0705	16/02/2017	
Contribution	CZ_SENATE	COM(2016)0705	14/03/2017	
Contribution	PT_PARLIAMENT	COM(2016)0705	15/09/2017	

Stratégie spatiale pour l'Europe

2016/2325(INI) - 26/10/2016 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présenter une nouvelle stratégie spatiale pour l'Europe.

CONTEXTE : l'Europe dispose d'un **secteur spatial de classe mondiale** avec Copernicus pour l'observation de la Terre ainsi qu'EGNOS et Galileo pour la navigation par satellite et la géolocalisation. Avec **18 satellites** déjà en orbite et plus de 30 autres qui seront mis en orbite ces dix à quinze prochaines années, l'Union est le plus gros client institutionnel de services de lancement en Europe.

L'économie spatiale européenne occupe plus de 230.000 personnes, et sa valeur en 2014 était estimée à un montant compris entre 46 et 54 milliards EUR, soit environ 21% de la valeur du secteur spatial mondial. Entre 2014 et 2020, l'Union investira plus de **12 milliards EUR** dans les activités spatiales.

Les données spatiales sont primordiales pour la protection d'infrastructures essentielles telles que les centrales électriques, les réseaux intelligents et même les transactions bancaires. Elles permettent de gérer les frontières et de sauver des vies en mer. Elles fournissent des informations immédiates en cas de séisme, de feu de forêt ou d'inondation permettant ainsi aux équipes de secours de mieux se coordonner. Elles aident les agriculteurs à planifier leur production et contribuent à protéger l'environnement et à suivre les changements climatiques.

Dans un contexte spatial international global en mutation rapide, l'Europe doit œuvrer à l'unisson pour **promouvoir sa position d'acteur de premier plan** dans le secteur spatial, accroître sa part sur les marchés spatiaux mondiaux et saisir les avantages et possibilités offerts par ce dernier.

CONTENU : sur la base de l'article 189 du traité (traité FUE), la Commission propose une **nouvelle stratégie spatiale** pour l'Europe axée sur quatre objectifs stratégiques :

1) Mieux exploiter les avantages que représente l'espace pour la société et l'économie européenne : il est nécessaire de stimuler la demande chez les utilisateurs publics et privés, de faciliter l'accès aux données spatiales et leur utilisation, de promouvoir la mise au point et l'utilisation d'applications innovantes en aval, mais aussi d'assurer la continuité des programmes spatiaux européens et d'axer leur mise au point sur les utilisateurs.

La Commission entend :

- **encourager l'utilisation des applications, données et services spatiaux dans les politiques européennes** chaque fois qu'ils apporteront des solutions efficaces (ex : protection de l'environnement, sécurité des transports, agriculture de précision, contrôle des ressources halieutiques, surveillance des routes maritimes, détection des déversements d'hydrocarbures, urbanisme et aménagement du territoire) ;
- adopter des mesures concrètes, notamment des dispositions réglementaires, si celles-ci sont justifiées et bénéfiques, afin **d'introduire Galileo sur des marchés** ou dans des domaines spécifiques, par exemple la téléphonie mobile, les infrastructures critiques européennes et l'aviation ;
- faciliter l'utilisation des données et des informations provenant de **Copernicus** en renforçant la diffusion des données et en créant des services de plateforme;
- stimuler la **mise au point d'applications spatiales** grâce à une plus grande participation de nouveaux acteurs provenant de différents secteurs;
- promouvoir, conjointement avec les États membres et l'industrie, l'utilisation efficace et axée sur la demande des **communications par satellite** , de manière à favoriser une connectivité omniprésente dans tous les États membres ;
- répondre aux **besoins émergents** liés notamment au changement climatique et au développement durable, ainsi qu'à la sécurité et à la défense ;
- étudier d'autres **modèles commerciaux** (partenariats public-public, public-privé ou achat de services) en vue de mobiliser des fonds.

2) Favoriser un secteur spatial européen compétitif et innovant : l'industrie spatiale européenne est confrontée à une concurrence mondiale plus rude. L'espace fait désormais partie d'une chaîne de valeur mondiale qui attire toujours plus d'entreprises. Cette évolution ouvre la voie à de nouvelles possibilités de mettre au point des produits, des services et des processus innovants.

La Commission entend notamment :

- soutenir davantage les activités de **recherche** dans le domaine spatial, en coopération avec les États membres et l'Agence spatiale européenne (ESA), et revoir son approche stratégique visant à stimuler la compétitivité du secteur spatial européen;
- **aider les entrepreneurs de l'espace** au moyen des programmes de financement de l'Union, afin de faciliter le financement de davantage d' investissements dans le secteur spatial;
- **soutenir les jeunes entreprises** actives dans le secteur spatial, y compris en étudiant les possibilités de synergies avec le futur fonds de fonds, et faciliter l'émergence de pôles et clusters spatiaux dans toute l'Europe.

3) Renforcer l'autonomie stratégique de l'Europe : l'espace est un milieu de plus en plus contesté et disputé. L'Europe doit garantir sa liberté d'action et son autonomie. Elle doit avoir accès à l'espace et être en mesure de l'utiliser en toute sécurité.

La Commission souhaite :

- **rassembler les besoins** en matière de services de lancement et agir en client intelligent de solutions de lancement européennes fiables et rentables ;
- encourager le **développement de marchés commerciaux** pour les nouvelles activités spatiales ;
- garantir l'accès à un **spectre des radiofréquences** protégé contre les interférences provenant d'autres systèmes ;
- commencer à œuvrer à la mise en place d'un vaste **service européen de surveillance de l'espace** afin de protéger les infrastructures spatiales critiques des débris spatiaux, des aléas de la météorologie spatiale et des cyberattaques ;
- lancer, dans le cadre du prochain plan d'action européen en matière de défense, une initiative en matière de télécommunications gouvernementales par satellite (**GOVSATCOM**) visant à garantir des services de communications par satellite fiables, sûrs et rentables pour les instances publiques nationales et européennes.

4) Renforcer le rôle de l'Europe sur la scène mondiale : la Commission travaillera aux côtés de la haute représentante et des États membres afin de promouvoir les principes internationaux de comportement responsable dans l'espace dans le cadre des Nations unies et d'autres enceintes multilatérales appropriées.

Elle poursuivra les **dialogues spatiaux** avec les partenaires internationaux stratégiques et veillera à ce que la politique spatiale soit prise en considération dans les dialogues de l'Union avec les pays tiers en matière de contrôle des exportations.

Stratégie spatiale pour l'Europe

2016/2325(INI) - 05/07/2017 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté un rapport d'initiative de Constanze KREHL (S&D, DE) faisant suite à la communication de la Commission intitulée «Stratégie spatiale pour l'Europe».

Les députés **soutiennent l'engagement de la Commission** en vue de maximiser les avantages économiques et sociétaux de l'espace, d'accroître l' utilisation des technologies spatiales en favorisant un secteur spatial européen compétitif et innovant et en renforçant l'autonomie de l'Europe dans le domaine spatial et son rôle en tant qu'acteur mondial.

Maximiser les avantages que représente l'espace pour la société et l'économie de l'Union: le rapport insiste sur le fait que les programmes spatiaux et leurs services sont des atouts essentiels dans des domaines et des secteurs économiques tels que l'énergie, le climat, la sécurité, la santé, l' agriculture, les transports, le marché numérique et la planification territoriale. Il existe également un potentiel énorme pour relever des défis tels que les migrations, la gestion des frontières et le développement durable.

La Commission est invitée à **accélérer l'exploitation économique des programmes Galileo, EGNOS et Copernicus** en fixant des objectifs appropriés pour le développement du marché et en mettant l'accent sur les avantages, pour les citoyens et les entreprises, de la navigation par satellite et des données et services d'observation de la Terre.

Les députés demandent que la Commission procède à un «**contrôle systématique de la compatibilité avec les programmes spatiaux**» avant de présenter toute nouvelle proposition législative ou non législative.

Le rapport reconnaît en particulier le rôle des technologies spatiales et des deux grands programmes spatiaux de l'Union, en rendant **les transports terrestres, maritimes, aériens et spatiaux** plus intelligents, plus sûrs, davantage sécurisés, durables, et intégrés dans les futurs secteurs stratégiques comme les voitures autonomes et connectées ou les véhicules aériens sans pilote.

Les députés soulignent également le rôle important joué par les **Fonds structurels et d'investissement européens** (Fonds ESI) pour stimuler les marchés de l'espace en aval, en particulier au moyen de marchés publics.

Favoriser un secteur spatial européen mondialement compétitif et innovant: les députés plaident pour le renforcement de la **ligne budgétaire** dédiée à l' espace dans le 9e programme-cadre. Ils demandent à la Commission d'étendre l'utilisation des instruments destinés aux **PME** en vue de renforcer les débouchés commerciaux pour les produits et services fondés sur l'espace aussi bien dans le cadre d'Horizon 2020 que dans les programmes-cadres futurs.

Le rapport invite la Commission, dans le cadre de la passation de marchés publics, à veiller à un traitement équitable des entreprises de l'Union par rapport aux entreprises des pays tiers. Il souligne également l'importance de **renforcer la base industrielle européenne** et de garantir **l'autonomie stratégique de l'Union** en diversifiant les sources d'approvisionnement et en utilisant au mieux de multiples fournisseurs européens.

Renforcer l'autonomie de l'Europe en matière d'accès à l'espace: tout en rappelant que les programmes spatiaux de l'Union sont de nature civile, les députés estiment que la Commission devrait analyser les **synergies** entre les programmes spatiaux européens et le plan d'action européen pour la défense proposé en novembre 2016 afin d'assurer une cohérence générale de ce domaine stratégique.

La Commission est invitée à:

- regrouper la demande des clients institutionnels de l'Union et des États membres afin de **garantir un accès indépendant, économique et fiable à l'espace** par l'utilisation des lanceurs européens Ariane, Vega et leurs successeurs à l'avenir;
- encourager le développement de **technologies de substitution** pour le lancement et la prise en compte de principes d'écoconception dans tous les lanceurs et dans toutes les ressources spatiales;
- atténuer les risques que représentent les **débris spatiaux** en renforçant les services actuels de surveillance de l'espace et de suivi des objets en orbite (SST);
- atténuer les **risques pour les actifs spatiaux de l'Union** en prenant des mesures appropriées, y compris, le cas échéant, l'utilisation du cryptage vu l'importance croissante de la cybersécurité.

Le rapport souligne la nécessité de sécuriser les infrastructures et moyens de communications d'importance critique, ainsi que l'importance fondamentale des capacités spatiales dans le cadre de la **lutte contre le terrorisme**.

Renforcer le rôle de l'Europe en tant qu'acteur mondial et promouvoir la coopération internationale: la Commission est invitée à promouvoir les ressources spatiales et la capacité industrielle spatiale de l'Union dans tous les aspects de ses relations extérieures.

Pour assurer un **environnement spatial pacifique et sûr**, les députés préconisent de s'engager auprès des partenaires internationaux pour promouvoir des normes relatives à un comportement responsable et à la durabilité, notamment dans le domaine de l'exploration spatiale. Ils demandent à la Commission de contrôler les objectifs existants du secteur privé dans le domaine de l'exploitation minière dans l'espace.

Stratégie spatiale pour l'Europe

2016/2325(INI) - 12/09/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 606 voix pour, 66 contre et 16 abstentions, une résolution faisant suite à la communication de la Commission intitulée «Stratégie spatiale pour l'Europe».

Le Parlement a soutenu **l'engagement de la Commission** en vue de maximiser les avantages économiques et sociétaux de l'espace, d'accroître l' utilisation des technologies spatiales en favorisant un secteur spatial européen compétitif et innovant et en renforçant l'autonomie de l'Europe dans le domaine spatial et son rôle en tant qu'acteur mondial.

Maximiser les avantages de l'espace pour la société et l'économie de l'Union: le Parlement a insisté sur le fait que les programmes spatiaux et leurs services étaient des **atouts essentiels** dans des domaines et des secteurs économiques tels que l'énergie, le climat, la sécurité, la santé, l'agriculture, les transports, le marché numérique et la planification territoriale. Il existe également un potentiel énorme pour relever des défis tels que les migrations, la gestion des frontières et le développement durable.

La Commission a été invitée à:

- **accélérer l'exploitation économique des programmes Galileo, EGNOS et Copernicus** en fixant des objectifs pour le développement du marché et en mettant l'accent sur les avantages, pour les citoyens et les entreprises, de la navigation par satellite et des données et services d' observation de la Terre;
- stimuler l'adoption des **technologies spatiales** par les autorités européennes, nationales, régionales et locales;
- procéder à un «**contrôle systématique de la compatibilité avec les programmes spatiaux**» avant de présenter toute nouvelle proposition législative ou non législative.

Le Parlement a reconnu le rôle des technologies spatiales et des deux grands programmes spatiaux de l'Union, en rendant **les transports terrestres, maritimes, aériens et spatiaux** plus intelligents, plus sûrs, davantage sécurisés, durables, et intégrés dans les futurs secteurs stratégiques comme les voitures autonomes et connectées ou les véhicules aériens sans pilote.

Les députés ont également souligné le rôle important joué par les **Fonds structurels et d'investissement européens** (Fonds ESI) pour stimuler les marchés de l'espace en aval, en particulier au moyen de marchés publics.

Favoriser un secteur spatial européen mondialement compétitif et innovant: soulignant que le succès et la compétitivité du secteur de l'espace était fortement tributaires de la recherche et de l'innovation, les députés ont plaidé pour le renforcement de la **ligne budgétaire** dédiée à l'espace dans le 9e programme-cadre. Ils ont demandé à la Commission d'étendre l'utilisation des instruments destinés aux **PME** en vue de renforcer les débouchés commerciaux pour les produits et services fondés sur l'espace aussi bien dans le cadre d'Horizon 2020 que dans les programmes-cadres futurs.

Le Parlement a invité la Commission, dans le cadre de la passation de marchés publics, à veiller à un traitement équitable des entreprises de l'Union par rapport aux entreprises des pays tiers. Il a également souligné l'importance de **renforcer la base industrielle européenne** et de garantir **l'autonomie stratégique de l'Union** en diversifiant les sources d'approvisionnement et en utilisant au mieux de multiples fournisseurs européens.

Les **pôles d'excellence** spécialisés dans l'espace pourraient jouer un rôle utile dans le cadre d'une stratégie industrielle spatiale.

Renforcer l'autonomie de l'Europe en matière d'accès à l'espace: tout en rappelant son engagement en faveur de la non-militarisation de l'espace, le Parlement a invité la Commission à analyser les **synergies** entre les programmes spatiaux européens et le plan d'action européen pour la défense proposé en novembre 2016 afin d'assurer une cohérence générale de ce domaine stratégique.

La Commission a été invitée à:

- regrouper la demande des clients institutionnels de l'Union et des États membres afin de **garantir un accès indépendant, économique et fiable à l'espace** par l'utilisation des lanceurs européens Ariane, Vega et leurs successeurs à l'avenir; la Commission devrait formuler une proposition de programme de travail relative aux lanceurs en Europe pour les vingt prochaines années;
- poursuivre le renforcement de la sécurité de l'infrastructure **Galileo**;
- encourager le développement de **technologies de substitution** pour le lancement et la prise en compte de principes d'écoconception dans tous les lanceurs et dans toutes les ressources spatiales;
- atténuer les risques que représentent les **débris spatiaux** en renforçant les services actuels de surveillance de l'espace et de suivi des objets en orbite (SST);
- atténuer les **risques pour les actifs spatiaux de l'Union** en prenant des mesures appropriées, y compris, le cas échéant, l'utilisation du cryptage vu l'importance croissante de la cybersécurité.

La résolution a souligné la nécessité de **sécuriser les infrastructures** et moyens de communications d'importance critique, ainsi que l'importance fondamentale des capacités spatiales dans le cadre de la **lutte contre le terrorisme**.

Renforcer le rôle de l'Europe en tant qu'acteur mondial et promouvoir la coopération internationale: le Parlement a demandé à la Commission de promouvoir les ressources spatiales et la capacité industrielle spatiale de l'Union dans tous les aspects de ses relations extérieures.

Pour assurer un **environnement spatial pacifique et sûr**, les députés ont préconisé de s'engager auprès des partenaires internationaux pour promouvoir des normes relatives à un comportement responsable et à la durabilité, notamment dans le domaine de l'exploration spatiale. Ils ont demandé à la Commission de contrôler les objectifs existants du secteur privé dans le domaine de l'exploitation minière dans l'espace.